

# *Le Girollois*

**BULLETIN MUNICIPAL**  
**N° 21**

*Janvier 2015*





Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN  
 Planning 2015 du TRI SELECTIF en PORTE à PORTE - SACS ou BACS

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1	s1	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1
VE 2		LU 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2
SA 3		MA 3	MA 3	VE 2	DI 1	ME 3	VE 3	LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	JE 3
DI 4		ME 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	VE 4
LU 5	s2	JE 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	SA 5
MA 6		VE 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6
ME 7		SA 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	LU 7
JE 8		DI 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8
VE 9		LU 9	LU 9	JE 8	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9	ME 9
SA 10		MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	JE 10
DI 11		ME 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	VE 11
LU 12	s3	JE 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12
MA 13		VE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13
ME 14		SA 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	LU 14
JE 15		DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15
VE 16		LU 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	ME 16	VE 16	LU 16	ME 16
SA 17		MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	JE 17
DI 18		ME 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	VE 18
LU 19	s4	JE 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	SA 19
MA 20		VE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20
ME 21		SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	LU 21
JE 22		DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22
VE 23		LU 23	LU 23	SA 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	DI 23	VE 23	LU 23	ME 23
SA 24		MA 24	MA 24	JE 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	JE 24	SA 24	MA 24	JE 24
DI 25		ME 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	VE 25
LU 26	s5	JE 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	SA 26
MA 27		VE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27
ME 28		SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	LU 28
JE 29		LU 29	LU 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29	SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	MA 29
VE 30		MA 30	MA 30	SA 30	LU 30	ME 30	VE 30	DI 30	MA 30	JE 30	DI 30	ME 30
SA 31			MA 31	DI 31			VE 31	LU 31		SA 31		JE 31

LUNDI	CHATELUX SUR CURE - SAINT GERMAIN DES CHAMPS - SAINT LEGER VAUBAN
MARDI	CUSSY LES FORGES - MAGNY - SAINTE MAGNANCE
JEUDI	BEAUVILLIERS - BUSSIÈRES - QUARRE LES TOMBS - SAINT BRANCHER
VENDREDI	DOMECY SUR LE VAULT - ISLAND - MENADES - SERMIZELLES - VAULT DE LUGNY

LUNDI	SAINTE PÈRE - VEZELAY
MARDI	ATHIE - CHATEL CENSOIR - DOMECY SUR CURE - ETAULES - LUCY LE BOIS - PROVENCY - SAUVIGNY LE BOIS - THAROISEAU - THORY
MERCREDI	ASQUINS - BLANNAY - FOISSY LES VEZELAY - FONTENAY PRES VEZELAY - GIVRY - PIERRE PERTHUIS
JEUDI	ASNIÈRES SOUS BOIS - BROSSES - CHAMOUX - LICHERES SUR YONNE
VENDREDI	ANNAY LA COTE - ANNEOT - GIROLLES - MONTILLOT - PONTAUBERT - SAITN MORE - THAROT - VOUTENAY SUR CURE

Info-tri :  
 03 86 34 93 12  
 environnement.cca@orange.fr



ou

COMMUNES	COLLECTE ORDURES MENAGERES	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES PAIRES	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES IMPAIRES
ANNAY LA COTE	VENDREDI		VENDREDI
ANNEOT	VENDREDI		VENDREDI
ASNIERES SOUS BOIS	JEUDI		JEUDI
ASQUINS	MERCREDI		MERCREDI
ATHIE	MARDI		MARDI
BEAUVILLIERS	JEUDI	JEUDI	
BLANNAY	MERCREDI		MERCREDI
BROSSES	JEUDI		JEUDI
BUSSIERES	JEUDI	JEUDI	
CHAMOIX	JEUDI		JEUDI
CHATELLEUX SUR CURE	LUNDI	LUNDI	
CHATEL CENSOIR	MARDI/VENDREDI		
CUSSY LES FORGES	MARDI	MARDI	
DOMECY SUR CURE	MARDI		MARDI
DOMECY SUR LE VAULT	VENDREDI	VENDREDI	
ETAULES	MARDI		MARDI
FOISSY LES VEZELAY	MERCREDI		MERCREDI
FONTENAY PRES VEZELAY	MERCREDI		MERCREDI
GIROLLES	VENDREDI		VENDREDI
GIVRY	MERCREDI		MERCREDI
ISLAND	VENDREDI	VENDREDI	
LICHERES SUR YONNE	JEUDI		JEUDI
LUCY LE BOIS	MARDI	MARDI	MARDI
MAGNY	MARDI		
MENADES	VENDREDI	VENDREDI	
MONTILLOT	VENDREDI		VENDREDI
PIERRE PERTHUIS	MERCREDI		MERCREDI
PONTAUBERT	VENDREDI		VENDREDI
PROVENCY	MARDI		MARDI
QUARRE LES TOMBES	JEUDI	JEUDI	
SAINTE BRANCHER	JEUDI	JEUDI	
SAINTE GERMAIN DES CHAMPS	LUNDI	LUNDI	
SAINTE LEGER VAUBAN	LUNDI	LUNDI	
SAINTE MORE	VENDREDI		VENDREDI
SAINTE PERE	LUNDI		LUNDI
SAINTE MAGNANCE	MARDI	MARDI	
SAUVIGNY LE BOIS	MARDI		MARDI
SERMIZELLES	VENDREDI	VENDREDI	
THAROISEAU	MARDI		MARDI
THAROT	VENDREDI		VENDREDI
THORY	MARDI		MARDI
VAULT DE LUGNY	VENDREDI	VENDREDI	
VEZELAY	LUNDI/JEUDI		LUNDI
VOUTENAY SUR CURE	VENDREDI		VENDREDI

Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN  
 Planning 2015 du TRI SELECTIF en PORTE à PORTE - SACS ou BACS

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1	s1	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1
VE 2		LU 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	LU 2	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2
SA 3		MA 3	MA 3	VE 3	DI 1	ME 3	VE 3	SA 3	JE 3	SA 3	MA 3	VE 3
DI 4		ME 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	DI 4	ME 4	SA 4	VE 4
LU 5	s2	JE 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5	LU 5	SA 5	LU 5	JE 5	SA 5
MA 6		VE 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	ME 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6
ME 7		SA 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	LU 7
JE 8		DI 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8
VE 9		LU 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9	ME 9
SA 10		MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	SA 10	MA 10	VE 10	DI 10
DI 11		ME 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	VE 11	DI 11	MA 11	VE 11
LU 12	s3	JE 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12	LU 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12
MA 13		VE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	ME 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13
ME 14		SA 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	LU 14
JE 15		DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15
VE 16		LU 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	ME 16	VE 16	LU 16	ME 16
SA 17		MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	SA 17	MA 17	VE 17	DI 17
DI 18		ME 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	MA 18	VE 18
LU 19	s4	JE 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19	LU 19	SA 19	LU 19	JE 19	SA 19
MA 20		VE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	ME 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20
ME 21		SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	LU 21
JE 22		DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22
VE 23		LU 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23	ME 23	VE 23	LU 23	ME 23
SA 24		MA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	SA 24	MA 24	VE 24	DI 24
DI 25		ME 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	VE 25	DI 25	MA 25	VE 25
LU 26	s5	JE 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26	LU 26	SA 26	LU 26	JE 26	SA 26
MA 27		VE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	ME 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27
ME 28		SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	LU 28
JE 29		DI 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29	SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	MA 29
VE 30		LU 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30	DI 30	ME 30	VE 30	LU 30	ME 30
SA 31			MA 31		DI 31		VE 31	LU 31		SA 31		DI 31

LUNDI	CHATELLUX SUR CURE - SAINT GERMAIN DES CHAMPS - SAINT LEGER VAUBAN
MAROI	CUSSY LES FORGES - MAGNY - SAINTE MAGNANCE
Semaines Paires	
JEUDI	BEAUVILLIERS - BUSSIÈRES - QUARRE LES TOMBES - SAINT BRANCHER
Semaines Paires	
VENDREDI	DOMECY SUR LE VAULT - ISLAND - MENADES - SERMIZELLES - VAULT DE LUGNY
Semaines Paires	

LUNDI	SAINTE PÈRE - VEZELAY
Semaines Impaires	
MAROI	ATHIE - CHATEL CENSOIR - DOMECY SUR CURE - ÉTAULES - LUCY LE BOIS - PROVENÇY - SAUVIGNY LE BOIS - THAROISEAU - THORY
Semaines Impaires	
MERCREDI	ASQUINS - BLANNAY - FOISSY LES VEZELAY - FONTENAY PRES VEZELAY - GIVRY - PIERRE PERTHUIS
Semaines Impaires	
JEUDI	ASNIÈRES SOUS BOIS - BROSSES - CHAMOUX - LICHERES SUR YONNE
Semaines Impaires	
VENDREDI	ANNAY LA COTE - ANNEOT - GIRONNES - MONTILLOT - PONTAUBERT - SAITIN MORE - THAROT - VOUTENAY SUR CURE
Semaines Impaires	

Info-tri :  
 03 86 34 93 12  
 environnement.cca@orange.fr



ou



COMMUNES	COLLECTE ORDURES MENAGERES	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES PAIRES	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES IMPAIRES
ANNAY LA COTE	VENDREDI		VENDREDI
ANNEOT	VENDREDI		VENDREDI
ASNIERES SOUS BOIS	JEUDI		JEUDI
ASQUINS	MERCREDI		MERCREDI
ATHIE	MARDI		MARDI
BEAUVILLIERS	JEUDI	JEUDI	
BLANNAY	MERCREDI		MERCREDI
BROSSES	JEUDI		JEUDI
BUSSIÈRES	JEUDI	JEUDI	
CHAMOIX	JEUDI		JEUDI
CHATELUX SUR CURE	LUNDI	LUNDI	
CHATEL CENSOIR	MARDI/VENDREDI		
-CUSSY LES FORGES	MARDI	MARDI	
DOMÉCY SUR CURE	MARDI		MARDI
DOMÉCY SUR LE VAULT	VENDREDI	VENDREDI	
ETAULES	MARDI		MARDI
FOISSY LES VEZELAY	MERCREDI		MARDI
FONTENAY PRES VEZELAY	MERCREDI		MERCREDI
GIROLLES	VENDREDI		VENDREDI
GIVRY	MERCREDI		MERCREDI
ISLAND	VENDREDI	VENDREDI	
LICHERES SUR YONNE	JEUDI		JEUDI
LUCY LE BOIS	MARDI	MARDI	MARDI
MAGNY	MARDI		
MENADES	VENDREDI	VENDREDI	
MONTILLOT	VENDREDI		VENDREDI
PIERRE PERTHUIS	MERCREDI		MERCREDI
PONTAUBERT	VENDREDI		VENDREDI
PROVENCY	MARDI		MARDI
QUARRE LES TOMBES	JEUDI	JEUDI	
SAINTE BRANCHER	JEUDI	JEUDI	
SAINTE GERMAIN DES CHAMPS	LUNDI	LUNDI	
SAINTE LEGER VAUBAN	LUNDI	LUNDI	
SAINTE MORE	VENDREDI		VENDREDI
SAINTE PÈRE	LUNDI		LUNDI
SAINTE MAGNANCE	MARDI	MARDI	
SAUVIGNY LE BOIS	MARDI		MARDI
SERMIZELLES	VENDREDI	VENDREDI	
THAROISEAU	MARDI		MARDI
THAROT	VENDREDI		VENDREDI
THORY	MARDI		MARDI
VAULT DE LUGNY	VENDREDI	VENDREDI	
VEZELAY	LUNDI/JEUDI		LUNDI
VOUTENAY SUR CURE	VENDREDI		VENDREDI

Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN  
 Planning 2015 du TRI SELECTIF en PORTE à PORTE - SACS ou BACS

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir




JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1 s1	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1
VE 2	LU 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2
SA 3	MA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	VE 3
DI 4	ME 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	SA 4
LU 5 s2	JE 5	JE 5	DI 5	MA 5	LU 5	DI 5	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	SA 5
MA 6	VE 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6
ME 7	SA 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	LU 7
JE 8	DI 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8
VE 9	LU 9	LU 9	SA 9	LU 9	ME 9	VE 9	DI 9	MA 9	SA 9	LU 9	ME 9
SA 10	MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	VE 10
DI 11	ME 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	SA 11
LU 12 s3	JE 12	JE 12	DI 12	MA 12	LU 12	DI 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12
MA 13	VE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13
ME 14	SA 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	LU 14
JE 15	DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15
VE 16	LU 16	LU 16	SA 16	LU 16	ME 16	VE 16	DI 16	MA 16	SA 16	LU 16	ME 16
SA 17	MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	VE 17
DI 18	ME 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	SA 18
LU 19 s4	JE 19	JE 19	DI 19	MA 19	LU 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	SA 19
MA 20	VE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20
ME 21	SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	SA 21	MA 21	VE 21
JE 22	DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22
VE 23	LU 23	LU 23	SA 23	LU 23	ME 23	VE 23	DI 23	MA 23	SA 23	LU 23	ME 23
SA 24	MA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24	MA 24	VE 24
DI 25	ME 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	SA 25
LU 26 s5	JE 26	JE 26	DI 26	MA 26	LU 26	DI 26	ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	SA 26
MA 27	VE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27
ME 28	SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	SA 28	MA 28	VE 28
JE 29	LU 29	LU 29	SA 29	LU 29	ME 29	SA 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29	SA 29
VE 30	MA 30	MA 30	VE 30	DI 30	LU 30	ME 30	SA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30
SA 31	LU 31	LU 31	SA 31	LU 31	ME 31	SA 31	MA 31	VE 31	DI 31	ME 31	SA 31

LUNDI	MAJ	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Semaines Paires	CHASTELLUX SUR CURE - SAINT GERMAIN DES CHAMPS - SAINT LEGER VAUBAN							
MAJ	CUSSY LES FORGES - MAGNY - SAINTE MAGNANCE							
Semaines Paires	BEAUVILLIERS - BUSSIÈRES - QUARRE LES TOMBES - SAINT BRANCHER							
JUIN	DOMECY SUR LE VAULT - ISLAND - MENADES - SERMIZELLES - VAULT DE LUGNY							
Semaines Paires								
VENDEMI								
Semaines Paires								
LUNDI	SAINTE PÈRE - VEZELAY							
Semaines Impaires								
MAJ	ATHIE - CHATEL CENSOIR - DOMECY SUR CURE - ETAULES - LUCY LE BOIS - PROVENCY - SAUVIGNY LE BOIS - THAROISEAU - THORY							
Semaines Impaires								
MERCREDI	ASQUINS - BLANNAY - FOISSY LES VEZELAY - FONTENAY PRES VEZELAY - GIVRY - PIERRE PERTHUIS							
Semaines Impaires								
JEUJ	ASNIÈRES SOUS BOIS - BROSSES - CHAMOUX - LICHERES SUR YONNE							
Semaines Impaires								
VENDEMI	ANNAY LA COTE - ANNEOT - GIROULES - MONTILLOT - PONTAUBERT - SAITN MORE - THAROT - VOUTENAY SUR CURE							
Semaines Impaires								

Info-tri :  
 03 86 34 93 12  
 environnement.cca@orange.fr



ou

COMMUNES	COLLECTE ORDURES MENAGERES 	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES PAIRES 	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES IMPAIRES 
ANNAY LA COTE	VENDREDI		VENDREDI
ANNEOT	VENDREDI		VENDREDI
ASNIERES SOUS BOIS	JEUDI		JEUDI
ASQUINS	MERCREDI		MERCREDI
ATHIE	MARDI		MARDI
BEAUVILLIERS	JEUDI	JEUDI	MERCREDI
BLANNAY	MERCREDI		JEUDI
BROSSES	JEUDI		MERCREDI
BUSSIERES	JEUDI	JEUDI	JEUDI
CHAMOUX	JEUDI		JEUDI
CHATELUX SUR CURE	LUNDI	LUNDI	
CHATEL CENSOIR	MARDI/VENDREDI		MARDI
CUSSY LES FORGES	MARDI	MARDI	
DOMECY SUR CURE	MARDI		MARDI
DOMECY SUR LE VAULT	VENDREDI	VENDREDI	
ETAULES	MARDI		MARDI
FOISSY LES VEZELAY	MERCREDI		MARDI
FONTENAY PRES VEZELAY	MERCREDI		MERCREDI
GIROLLES	VENDREDI		MERCREDI
GIVRY	MERCREDI		VENDREDI
ISLAND	VENDREDI	VENDREDI	
LICHERES SUR YONNE	JEUDI		JEUDI
LUCY LE BOIS	MARDI		MARDI
MAGNY	MARDI	MARDI	
MENADES	VENDREDI	VENDREDI	
MONTILLOT	VENDREDI		VENDREDI
PIERRE PERTHUIS	MERCREDI		VENDREDI
PONTAUBERT	VENDREDI		MERCREDI
PROVENCY	MARDI		VENDREDI
QUARRE LES TOMBES	JEUDI	JEUDI	MARDI
SAINTE BRANCHER	JEUDI	JEUDI	
SAINTE GERMAIN DES CHAMPS	LUNDI	LUNDI	
SAINTE LEGER VAUBAN	LUNDI	LUNDI	
SAINTE MORE	VENDREDI		VENDREDI
SAINTE PERE	LUNDI		LUNDI
SAINTE MAGNANCE	MARDI	MARDI	
SAUVIGNY LE BOIS	MARDI	VENDREDI	MARDI
SERMIZELLES	VENDREDI		
THAROISEAU	MARDI		MARDI
THAROT	VENDREDI		VENDREDI
THORY	MARDI		MARDI
VAULT DE LUGNY	VENDREDI	VENDREDI	
VEZELAY	LUNDI/JEUDI		LUNDI
VOUTENAY SUR CURE	VENDREDI		VENDREDI

Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN  
 Planning 2015 du TRI SELECTIF en PORTE à PORTE - SACS ou BACS

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir

	JANVIER	FEBRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1	s1	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1
VE 2		LU 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2
SA 3		MA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	VE 3
DI 4		ME 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	SA 4
LU 5	s2	JE 5	JE 5	ME 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	VE 4
MA 6		VE 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6
ME 7		SA 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	LU 7
JE 8		DI 8	DI 8	ME 8	VE 8	MA 8	ME 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8
VE 9		LU 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9	ME 9
SA 10		MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	VE 10
DI 11		ME 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	SA 11
LU 12	s3	JE 12	JE 12	ME 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12
MA 13		VE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13
ME 14		SA 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	VE 14
JE 15		DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	MA 15	ME 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15
VE 16		LU 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	ME 16	VE 16	LU 16	ME 16
SA 17		MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	VE 17
DI 18		ME 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	SA 18
LU 19	s4	JE 19	JE 19	ME 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	VE 18
MA 20		VE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20
ME 21		SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	LU 21
JE 22		DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	MA 22	ME 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22
VE 23		LU 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23	ME 23	VE 23	LU 23	ME 23
SA 24		MA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	JE 24	SA 24	MA 24	VE 24
DI 25		ME 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	SA 25
LU 26	s5	JE 26	JE 26	ME 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	VE 25
MA 27		VE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27
ME 28		SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	LU 28
JE 29		LU 29	LU 29	ME 29	VE 29	MA 29	ME 29	SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	MA 29
VE 30		MA 30	MA 30	SA 30	LU 30	ME 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	LU 30	ME 30
SA 31		VE 31	VE 31	ME 31	MA 31	SA 31	LU 31	ME 31	SA 31	LU 31	JE 31	SA 31

LUNDI	CHATELUX SUR CURE - SAINT GERMAIN DES CHAMPS - SAINT LEGER VAUBAN
SEMAINES PAIRES <td></td>	
MARDI	
SEMAINES IMPAIRES <td>CUSSY LES FORGES - MAGNY - SAINTE MAGNANCE</td>	CUSSY LES FORGES - MAGNY - SAINTE MAGNANCE
JEUDI	
SEMAINES PAIRES <td>BEAUVILLIERS - BUSSIÈRES - QUARRE LES TOMBES - SAINT BRANCHER</td>	BEAUVILLIERS - BUSSIÈRES - QUARRE LES TOMBES - SAINT BRANCHER
VENDEREDI	
SEMAINES PAIRES <td>DOMECY SUR LE VAULT - ISLAND - MENADES - SERMIZELLES - VAULT DE LUGNY</td>	DOMECY SUR LE VAULT - ISLAND - MENADES - SERMIZELLES - VAULT DE LUGNY




LUNDI	SAINTE PÈRE - VEZELAY
SEMAINES IMPAIRES <td></td>	
MARDI	
SEMAINES IMPAIRES <td>ATHIE - CHATEL CENSOIR - DOMECY SUR CURE - ETAULES - LUCY LE BOIS - PROVENCY - SAUVIGNY LE BOIS - THAROISEAU - THORY</td>	ATHIE - CHATEL CENSOIR - DOMECY SUR CURE - ETAULES - LUCY LE BOIS - PROVENCY - SAUVIGNY LE BOIS - THAROISEAU - THORY
MERCREDI	
SEMAINES IMPAIRES <td>ASQUINS - BLANNAY - FOISSY LES VEZELAY - FONTENAY PRES VEZELAY - GIVRY - PIERRE PERTHUIS</td>	ASQUINS - BLANNAY - FOISSY LES VEZELAY - FONTENAY PRES VEZELAY - GIVRY - PIERRE PERTHUIS
JEUDI	
SEMAINES IMPAIRES <td>ASNIÈRES SOUS BOIS - BROSSES - CHAMOUX - LICHERES SUR YONNE</td>	ASNIÈRES SOUS BOIS - BROSSES - CHAMOUX - LICHERES SUR YONNE
VENDEREDI	
SEMAINES IMPAIRES <td>ANNAY LA COTE - ANNEOT - GIROLLES - MONTILLOT - PONTAUBERT - SAITN MORE - THAROT - VOUTENAY SUR CURE</td>	ANNAY LA COTE - ANNEOT - GIROLLES - MONTILLOT - PONTAUBERT - SAITN MORE - THAROT - VOUTENAY SUR CURE

Info-tri :  
 03 86 34 93 12  
 environnement.cca@orange.fr



ou



COMMUNES	COLLECTE ORDURES MENAGERES 	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES PAIRES 	COLLECTE DU TRI SELECTIF SEMAINES IMPAIRES 
ANNAY LA COTE	VENDREDI		VENDREDI
ANNEOT	VENDREDI		VENDREDI
ASNIERES SOUS BOIS	JEUDI		JEUDI
ASQUINS	MERCREDI		MERCREDI
ATHIE	MARDI		MARDI
BEAUVILLIERS	JEUDI	JEUDI	MERCREDI
BLANNAY	MERCREDI		JEUDI
BROSSES	JEUDI		JEUDI
BUSSIERES	JEUDI	JEUDI	JEUDI
CHAMOIX	JEUDI		JEUDI
CHATELUX SUR CURE	LUNDI	LUNDI	
CHATEL CENSOIR	MARDI/VENDREDI	MARDI	MARDI
CUSSY LES FORGES	MARDI		
DOMECY SUR CURE	MARDI		
DOMECY SUR LE VAULT	VENDREDI	VENDREDI	
ETAULES	MARDI		
FOISSY LES VEZELAY	MERCREDI		MARDI
FONTENAY PRES VEZELAY	MERCREDI		MERCREDI
GIROLLES	VENDREDI		VENDREDI
GIVRY	MERCREDI		MERCREDI
ISLAND	VENDREDI	VENDREDI	
LICHERES SUR YONNE	JEUDI		JEUDI
LUCY LE BOIS	MARDI		MARDI
MAGNY	MARDI	MARDI	
MENADES	VENDREDI	VENDREDI	
MONTILLOT	VENDREDI		VENDREDI
PIERRE PERTHUIS	MERCREDI		VENDREDI
PONTAUBERT	VENDREDI		MERCREDI
PROVENCY	MARDI		VENDREDI
QUARRE LES TOMBES	JEUDI	JEUDI	MARDI
SAINTE BRANCHER	JEUDI	JEUDI	
SAINTE GERMAIN DES CHAMPS	LUNDI	LUNDI	
SAINTE LEGER VAUBAN	LUNDI	LUNDI	
SAINTE MORE	VENDREDI		VENDREDI
SAINTE PERE	LUNDI		LUNDI
SAINTE MAGNANCE	MARDI	MARDI	
SAUVIGNY LE BOIS	MARDI		MARDI
SERMIZELLES	VENDREDI	VENDREDI	
THAROISEAU	MARDI		MARDI
THAROT	VENDREDI		VENDREDI
THORY	MARDI		MARDI
VAULT DE LUGNY	VENDREDI	VENDREDI	
VEZELAY	LUNDI/JEUDI		LUNDI
VOUTENAY SUR CURE	VENDREDI		VENDREDI

## Le mot du maire



*Comme il est de tradition en cette nouvelle année, l'équipe municipale et moi-même tenons à vous présenter pour cette année 2015, à vous et à tous vos proches, nos vœux sincères de santé et bonheur malgré une ambiance générale plutôt morose.*

### Travaux en cours :

*Cette fin d'année 2014 a vu le démarrage des travaux de réfection de la toiture de l'église St Didier. Réfection qui devenait au fil des années très urgente. Impression confirmée lors des premiers travaux de découverte. Certains éléments de charpente étant vraiment dans un état de vétusté avancée.*

### Coût de l'opération :

*Lors de l'appel d'offres, c'est l'entreprise Amelin Riotte qui a été retenue pour les lots maçonnerie, charpente et couverture ; le lot électricité revenant à l'entreprise Toitot*

*Le montant du marché des travaux s'élève à 127 620.07 € HT*

<i>Lot maçonnerie pour</i>	<i>8 909.50 € HT</i>
<i>Lot charpente pour</i>	<i>18 309.02 € HT</i>
<i>Lot couverture pour</i>	<i>84 183.26 € HT</i>
<i>Lot électricité pour</i>	<i>6 220.40 € HT</i>
<i>Maîtrise d'œuvre 8.5% du HT</i>	<i>9 997.89 € HT</i>

### Subventions obtenues

Conseil général	25% du HT (sans Maître d'œuvre)
DETR (Etat)	30% du HT (avec Maître d'œuvre)
Conseil Régional	11. %
Contrat de Canton (solde)	5. %
Dotation parlementaire	7. %
<u>Soit un total de</u>	<u>78%</u>

Le Maire, Bernard MASSOL

### Ecole :

Les effectifs sont stables. A ce jour, nous n'avons aucune information des services de l'Education Nationale quant à la pérennité des classes du R.P.I.

### Etat Civil :

#### **Naissances**

Gabriel Vaurette le 18/03/2014  
Maé Loiseau le 05/05/2014  
Mélina Nansot le 04/09/2014

#### **Décès**

Nous avons malheureusement enregistré les décès de  
Marie-Thérèse Boutet le 29/07/2014  
Gérard Chevallier le 08/12/2014

### Secrétariat de mairie :

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Le MERCREDI, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30,  
Le VENDREDI, de 9 h 30 à 12 h.

### Location de la salle des fêtes (le week-end, sans hébergement)

Les tarifs : - 90 € pour les habitants de Girolles  
- 150 € pour les personnes extérieures

Un chèque de caution de 150 €, à l'ordre du Trésor Public, est demandé le jour de la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance multigarantie vie privée.

Vous pouvez réserver auprès de Mme De Rycke Marie-Annick, 8 rue St Fiacre au 03.86.32.46.49.

### Déchetterie :

La déchetterie du Champ Ravier à Etaules est ouverte tous les jours de la semaine, du lundi au samedi :

En HIVER Du 01/10 au 31/03 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
En ETE du 01/04 au 30/09 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Fermée le dimanche et les jours fériés.

### Logement communal

*Le logement communal est à louer suite au départ des anciens locataires  
Si vous connaissez dans votre entourage des personnes intéressées, qu'elles  
prennent contact avec la mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone au 03  
86 33 59 22 ou au 03 86 33 45 36.*



# *Peut-on faire brûler les déchets verts dans son jardin ?*

L'article 84 du règlement sanitaire interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous les autres déchets polluants. Au sens de la loi de Juillet 1975 les déchets verts font partie des ordures ménagères. Toutefois pour Girolles les brûlages de bois et végétaux non souillés pourraient être tolérés mais en respectant les règles élémentaires de considération du voisinage. Il ne faut donc brûler que de manière exceptionnelle les bois secs (en aucun cas l'herbe de tonte ou tout autre déchet vert) en veillant à ne pas gêner l'entourage.

*Nous comptons sur le bon sens de tous afin que nous ne soyons pas contraints par la loi de prendre un arrêté d'interdiction totale suite à des plaintes de riverains*

Ce que dit la loi (article 84 du règlement sanitaire départemental)

## *Règle générale :*

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte en cas d'absence de déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

## Sanctions

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

## À noter :

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

## Exceptions

Dans les zones rurales ou péri-urbaines où aucun système de collecte n'est prévu et qui sont dépourvues de déchetterie, ce qui n'est pas le cas pour Girolles, un particulier peut faire brûler ses déchets verts dans son jardin :

- entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- de 10h à 16h30 le reste de l'année,
- et dans tous les cas sur des végétaux secs.

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage.

# Arrêté préfectoral contre les bruits :

L'arrêté Préfectoral du 13 Novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants stipule :

Article 5 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H et de 16 H à 18 H

Ces horaires représentent le maximum autorisé au niveau départemental. Toutefois les communes peuvent, en cas de nécessité, réduire ces plages horaires par arrêté.

Article 6 : Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanant de ces propriétés, tels que ceux provenant d'appareils ménagers, d'appareils et dispositifs de diffusion sonore (TV, hifi, vidéo), d'instruments de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Article 7 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'Arrêté Préfectoral en date du 3 Mai 1994 précise que les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : veilles de Noël et du Jour de l'An, fête de la Musique, fête Nationale du 14 Juillet, fête patronale annuelle de la Commune.

Comme pour le brûlage, nous comptons sur le bon sens de tous afin que nous ne soyons pas contraints de prendre un arrêté de diminution des plages horaires

# Le Monument aux morts de Girolles

Honneurs aux poilus de  
la guerre de 14/18



Session extraordinaire du 17 avril 1921

Demande d'autorisation  
de passer un  
marché de grès à grès  
et l'érection d'un  
monument aux morts

Approuvé  
ceux-ci le  
17 juillet 1921

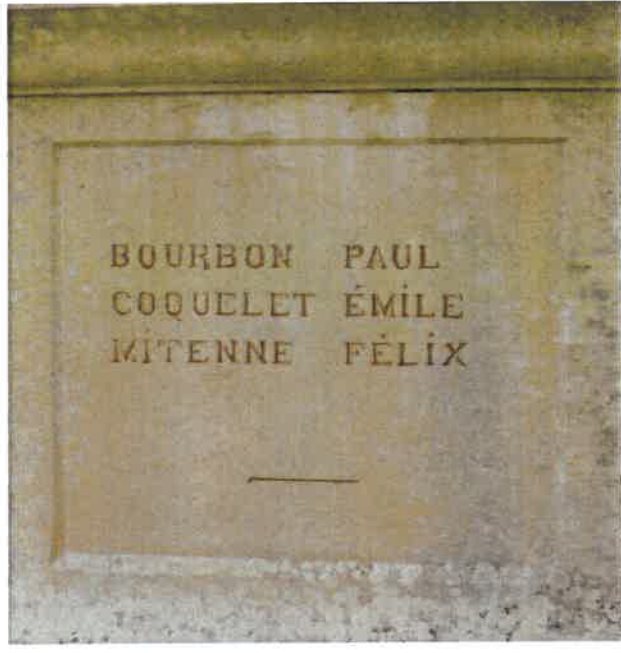
L'an mil neuf cent vingt et un le dix sept  
avril à quatre heures du soir le Conseil  
municipal de la commune de Girolles s'est réuni  
sous la présidence de M. Minard, Valéry maire  
Présents: M. Bourdon, Bourdon, Villet  
Minard Léonce, Minard Emilien,  
Absent: Coquelet E., Coquelet Ph., Ihenin, Lesty  
M. le Maire demande au Conseil Municipal  
l'autorisation de lui accorder l'autorisation qui lui  
est nécessaire pour passer le marché de grès à grès  
pour la somme de 4.200<sup>fr</sup> avec M. Monnin  
Mauriet à Sessangis pour l'érection d'un monu-  
ment commémoratif aux enfants du pays morts  
pendant la guerre

Le Conseil après délibération est davis d'accorder  
l'autorisation demandée

Fait et délibéré les mois et an que dessus  
M. Minard Minard Bourdon Minard Villet  
Bourdon

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **BOURBON**  
Prénoms *Paul Auguste François*  
Grade *Soldat de 1<sup>re</sup> Classe*  
Corps *204<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
N° Maticule. { *01962* au Corps. — Cl. *1907*  
*1048* au Recrutement à *Buxerre*  
Mort pour la France le *16 Septembre 1914*  
à *Soissons (Aisne)*  
Genre de mort *Blessures de guerre*  
Né le *6 Octobre 1887*  
à *Givrolles* Département *Yonne*  
Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le \_\_\_\_\_ par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le *15 Septembre 1916* à *Givrolles (Yonne)*  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
534-708-1021. [26434.]



© Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **MITENNE**  
Prénoms *Félics Ambroise*  
Grade *Sambour*  
Corps *204<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
N° Maticule. { *015224* au Corps. — Cl. *1903*  
*1088* au Recrutement à *Buxerre*  
Mort pour la France le *16 Septembre 1914*  
à *Couffies (Aisne)*  
Genre de mort *disparu*  
Né le *14 Juillet 1872*  
à *Givrolles* Département *Yonne*  
Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le *1<sup>er</sup> Novembre 1920* par le Tribunal de *la Seine*  
acte ou jugement transcrit le *16 Décembre 1920* à *Alfortville (Seine)*  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
267-708-1022. [26434.]

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **COQUELET**  
Prénoms *Émile Clément*  
Grade *Soldat de 1<sup>re</sup> Classe*  
Corps *204<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
N° Maticule. { *02066* au Corps. — Cl. *1907*  
*1081* au Recrutement à *Buxerre*  
Mort pour la France le *16 Septembre 1914*  
à *Couffies (Aisne)*  
Genre de mort *disparu*  
Né le *16 Septembre 1887*  
à *Givrolles* Département *de l'Yonne*  
Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le *12 Mai 1920* par le Tribunal de *Avallon*  
acte ou jugement transcrit le *5 Juin 1920* à *Givrolles (Yonne)*  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
534-708-1021. [2r 131]

Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom MOIRON  
Prénoms Maxime Louis  
Grade Soldat  
Corps 46<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 36<sup>e</sup> Li.  
N° 18681 au Corps. — Cl. 1911  
Matricule. 269 au Recrutement Amiens  
Mort pour la France le : 1 Mars 1917  
à Soucy-Morin — F. en France  
Genre de mort Cirrhose Pneumonie  
Suite de Rougicols  
Né le 1 Janvier 1897  
à Quillès Département Yonne  
Arr. municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le D. 6  
par le Tribunal de Domat-la-Pierre  
acte ou jugement transcrit le Quillès  
à Yonne  
N° du registre d'état civil  
834-708-1921. [26434.]

Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom CHAUSSEY  
Prénoms Marcel Louis Ernest  
Grade Soldat  
Corps 324<sup>e</sup> Régiment d'Inf.  
N° 23700 au Corps. — Cl. 1911  
Matricule. 1196 au Recrutement d'Amiens  
Mort pour la France le 30 avril 1917  
à Hôpital central de Bar le Duc Meuse  
Genre de mort Maladie contractée en service  
Né le 11 octobre 1894  
à Cosain Département Côte d'Or  
Arr. municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le  
par le Tribunal de  
acte ou jugement transcrit le 7 septembre 1917  
à Quillès Yonne  
N° du registre d'état civil  
834-708-1921. [26434.]

Ministère de la défense - Mémoire des hommes  
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom GAUCHON  
Prénoms Henri  
Grade soldat de 2<sup>e</sup> classe  
Corps 179<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
N° 40470 au Corps. — Cl. 1907  
Matricule. 530 au Recrutement d'Amiens  
Mort pour la France le 25 septembre 1917  
à Brigue-le-Château Marne  
Genre de mort Empoisonnement  
Né le 8 septembre 1897  
à Paris Département de la Seine  
Arr. municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.  
Paris Hopital de Saint-Jacques P.  
Jugement rendu le 2 Janvier 1921  
par le Tribunal de Orléans  
acte ou jugement transcrit le 19 Janvier 1921  
à Quillès Yonne  
N° du registre d'état civil  
834-708-1921. [26434.]



Nous n'avons aucune information sur le soldat Collin Honoré

# Arbre de Noël 2014

Cette année, ce sont les enfants de Girolles scolarisés à Girolles qui ont assuré la première partie du spectacle de Noël.

Dans le cadre des activités périscolaires, Blanche, Gwenaëlle, Maxence, Mathéo, Titouan et Gilles ont répété les divers sketches présentés. Ils ont été aidés par Jeannot Balde.

Ensuite, la troupe du Théâtre des Grivaux a, elle aussi, présenté quelques sketches pour le plus grand plaisir des présents.

Après plusieurs appels, le Père Noël est venu distribuer les cadeaux aux enfants présents.

L'après-midi s'est conclue autour d'un goûter également offert par le Théâtre des Grivaux.



## Repas des Aînés

Le lendemain, une trentaine de personnes s'est réunie autour des anciens pour un repas convivial préparé par Corinne et Christian.



# Comité des Fêtes de Girolles

## MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2014

Le 4 janvier 2014 : ASSEMBLEE.GENERALE et GALETTE des ROIS

Le 25 mai 2014 : FETE de la SAINT-DIDIER

Notre VIDE-GRENIERS tombait le jour des élections européennes ; Il a donc fallu partager les bonnes volontés entre le vide-greniers et le bureau de vote. Mais, comme nous étions le seul village de la région à avoir relevé ce défi, les exposants sont venus en nombre : 68 exposants, dont 13 de Girolles ont occupé la rue qui longe la Place des Tilleuls et le mur du château (324 ml au total).



Une animation des Chiens Sportifs du Pays Avallonnais sur la Place des Tilleuls a attiré les badauds et permis à quelques particuliers d'essayer avec leurs chiens les jeux éducatifs proposés.

Le 15 juin 2014 : RANDONNEE avec PIQUE-NIQUE

Temps superbe pour marcher dans la forêt de Girolles et pique-niquer devant la cabane de chasse.

### Le 26 octobre 2014 : LOTO

Temps superbe également le jour de notre LOTO, ce qui n'a pas incité le public à s'enfermer un dimanche après-midi. Quand on ajoute que le journal a "oublié" de publier notre brève, le déficit est inéluctable. L'essentiel est que ceux qui sont venus jouer sont repartis contents.

### Le 6 décembre 2014 : Participation au TELETHON

Cette année, c'était au tour du Comité des Fêtes de Girolles d'organiser des animations au profit du Téléthon.

32 marcheurs ont participé à la randonnée de 8 km,

14 promeneurs ont participé à la marche familiale malgré une météo pluvieuse.

56 adultes et un enfant étaient réunis dans la salle des fêtes pour le repas.

Nous avons reversé 424,63 € à l'A.F.M. au nom des Girollois (1.046,31 € pour l'ensemble des 5 communes d'Annav la Côte, Annéot, Lucy le Bois, Girolles et Vassy Etaules).

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette journée, ainsi qu'à tous les généreux donateurs.

Le TELETHON 2015 sera organisé par le Comité des Fêtes de Lucy le Bois.

### Tous les mardis : PROMENADE GIROLLOISE

### Tous les jeudis après-midi : TENNIS DE TABLE

Deux joueurs réguliers.



*Pique-nique devant la cabane de chasse le 15 juin 2014*

## PROGRAMME 2015 :

Le 17 janvier 2015 : GALETTE des ROIS et ASSEMBLEE GENERALE

L'adhésion au Comité des Fêtes est de 2 € par personne.

Composition du bureau :

Présidente : Marie-Annick De Rycke

Trésorière : Sandrine Loiseau

Trésorier Adjoint : Jacques Forey

Secrétaire : Marie-Luce Guyot

Membres actifs : Christian Bruneau, Valérie Faye, Christian Guérard, Bernard Massol, Patrick Séchet.

Un VOYAGE d'une journée est à l'étude. Donnez nous votre avis sur le questionnaire qui sera distribué prochainement.

Dimanche 24 mai 2015 : FETE de la SAINT DIDIER - VIDE-GRENIERS

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour que cette journée soit une réussite.

Dimanche 14 juin 2015 : RANDONNEE avec pique-nique

PROMENADES GIROLLOISES :

Tous les mardis :

Rendez-vous à 9 heures de mai à septembre - à 14 heures d'octobre à avril devant la mairie de Girolles, pour 1 h 30 à 2 heures de marche sur les chemins aux alentours de la commune,

Contact : Marie-Annick De Rycke (03.86.32.46.49).

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis :

Rendez-vous à l'auge ronde à 9 h 30 pour 30 à 45 mn de marche.

Contact : Adèle Bernard (03.86.33.53.09).

TENNIS de TABLE :

Tous les jeudis : à 14 heures 30, à la salle des fêtes

Contact : Christian Guérard (03.86.33.59.49).

*Votre Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2015.*

*La Présidente, Marie-Annick De Rycke*

# *Journées Nationales de la Spéléologie* *à Girolles les 4 et 5 Octobre 2014*

Cette année, elles ont été organisées à Girolles par le Comité Départemental de Spéléologie, la commune ayant mis les locaux à disposition.

Avec ses 2500 cavités, la Bourgogne est une région de grottes. L'Yonne, à elle seule, en possède 425. Mais la plupart sont inconnues du grand public. C'est pour cela que les Journées nationales de la spéléologie ont été créées : faire connaître cette activité, pas très à la mode, mais qui fait découvrir un patrimoine souvent inconnu. "Les gens ignorent la présence de ce monde souterrain sous leurs pieds" explique Bruno Bouchard, Président de la Ligue de Spéléologie en Bourgogne.



## Le Grand Souterrain



*L'accès au grand souterrain*

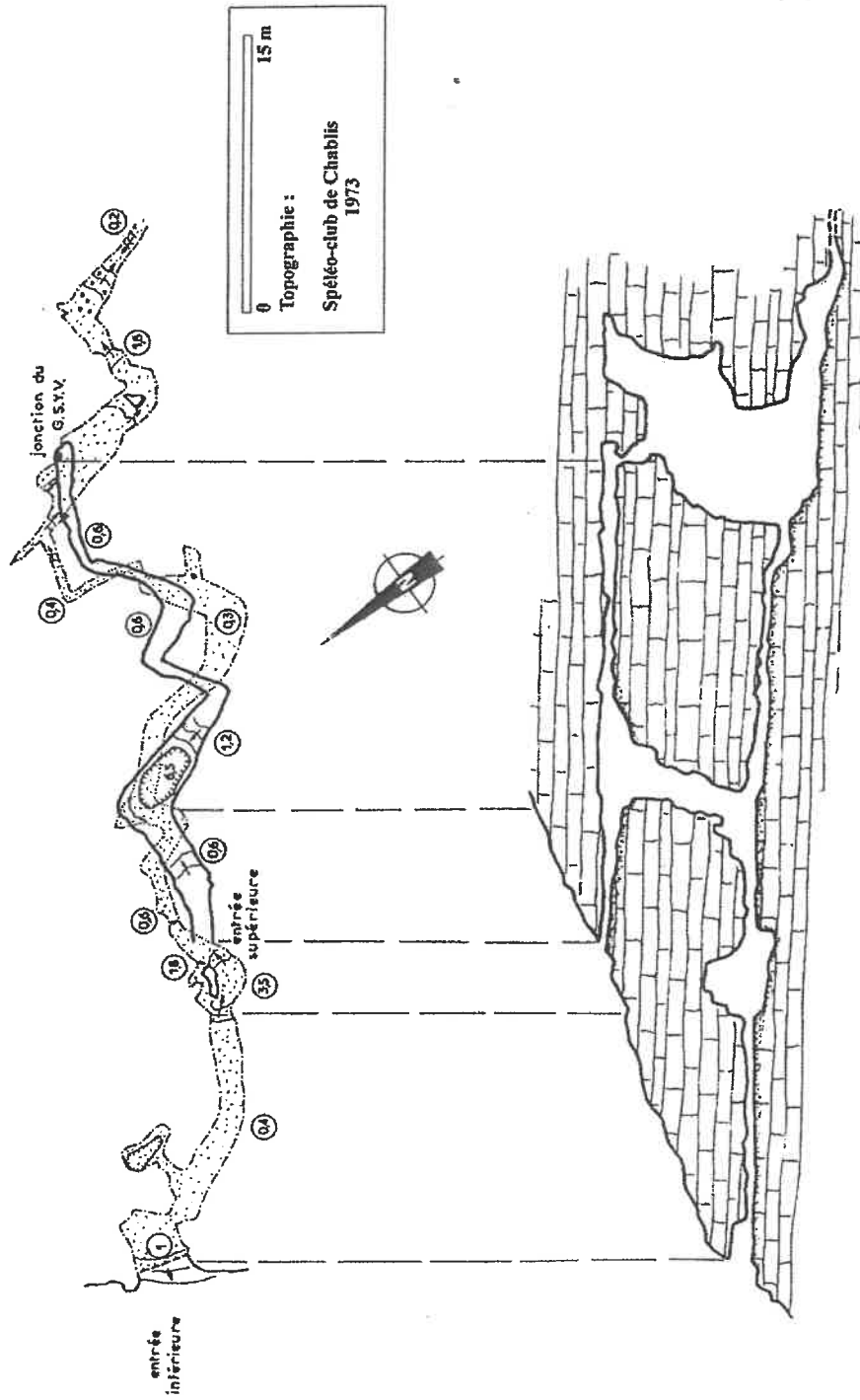
*Régime obligatoire !!!*



"La spéléologie n'est pas connue".

A l'occasion de ces Journées Nationales, une trentaine de néophytes ont pu découvrir ce sport, accompagnés par des professionnels. Cette année, c'était à la grotte de Girolles, qu'on appelle "*le Grand Souterrain*". Elle est connue depuis plus d'un siècle et c'est une grotte calcaire, comme la plupart des grottes de la région. C'était il y a plusieurs millions d'années, une rivière ou une source a creusé la roche. Aujourd'hui, l'eau est partie, et elle a laissé un beau terrain de jeux aux spéléologues!

# Le Grand Souterrain





**S.I.A.E.P. Girolles Tharot**  
**3, rue de la Mairie**  
**89200 THAROT**

email : siaep-girolles.tharot@orange.fr

Les conseils municipaux des communes de Girolles et de Tharot, élus en mars 2014, ont à leur tour élu leurs représentants pour gérer le S.I.A.E.P. ; Ce sont également les personnes à contacter d'urgence si vous constatez une fuite sur le réseau d'alimentation en eau potable avant votre compteur :

- Marie-Annick DE RYCKE, présidente, 8, rue Saint-Fiacre à GIROLLES, tél. 03.86.32.46.49
- Michel GUYOT, vice-président, 2, ruelle Charton à GIROLLES, tél. 03.86.32.47.66
- Louis VIGOUREUX, vice-président, 11, Grande Rue à THAROT, tél. 03.86.34.47.35.

Le secrétariat du SIAEP se tient à la mairie de THAROT chaque vendredi de 14 heures à 16 heures 30. (tél. 03.86.34.03.14).

L'étude sur le **Bassin d'Alimentation du Captage** touche à sa fin. Il reste au Bureau d'Etudes à nous présenter un plan d'actions visant à réduire le taux de nitrates dans la source Saint Fiacre, afin de ne pas dépasser la norme autorisée, qui est actuellement de 50 mg/litre. Cette norme est établie d'abord pour la consommation humaine, mais aussi pour améliorer la qualité des eaux de ruissellement alimentant les cours d'eau.

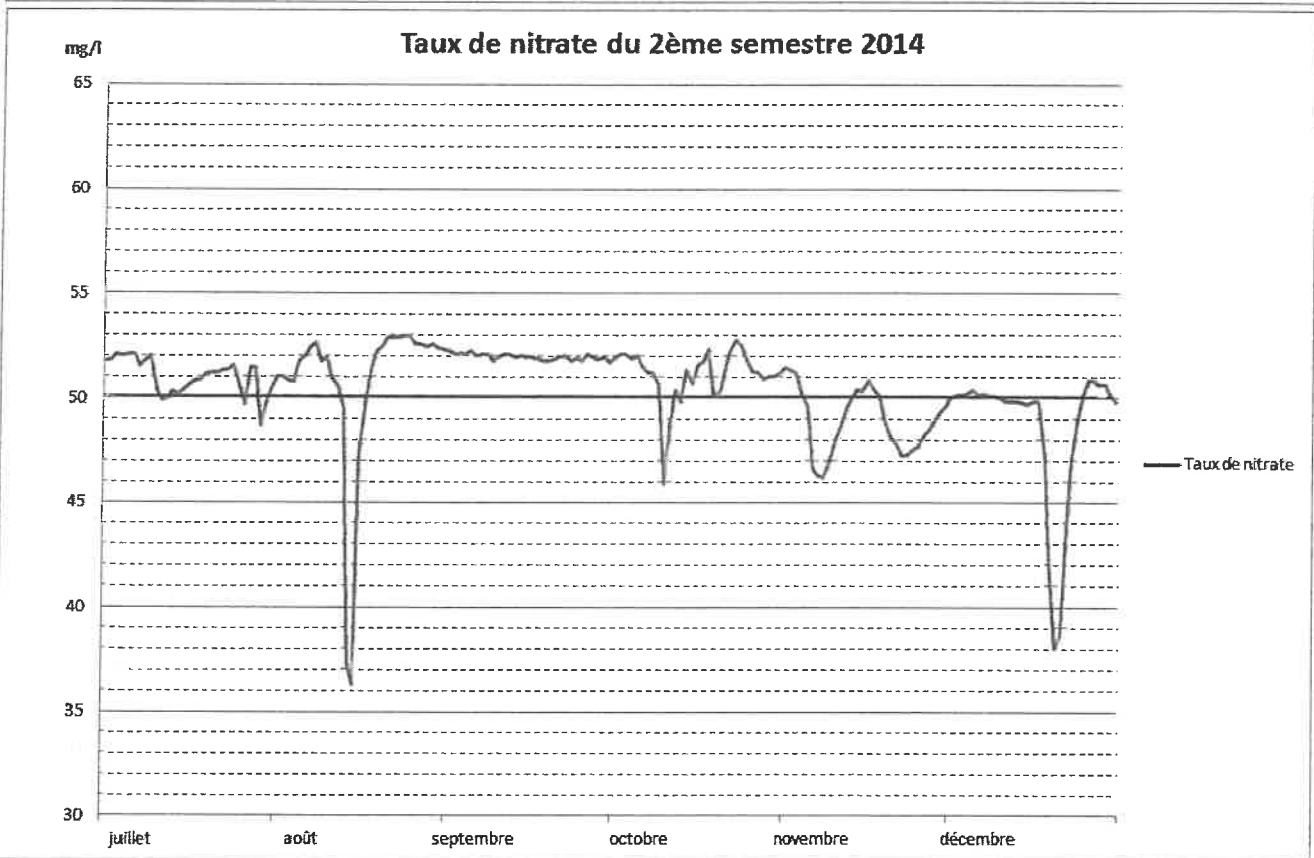
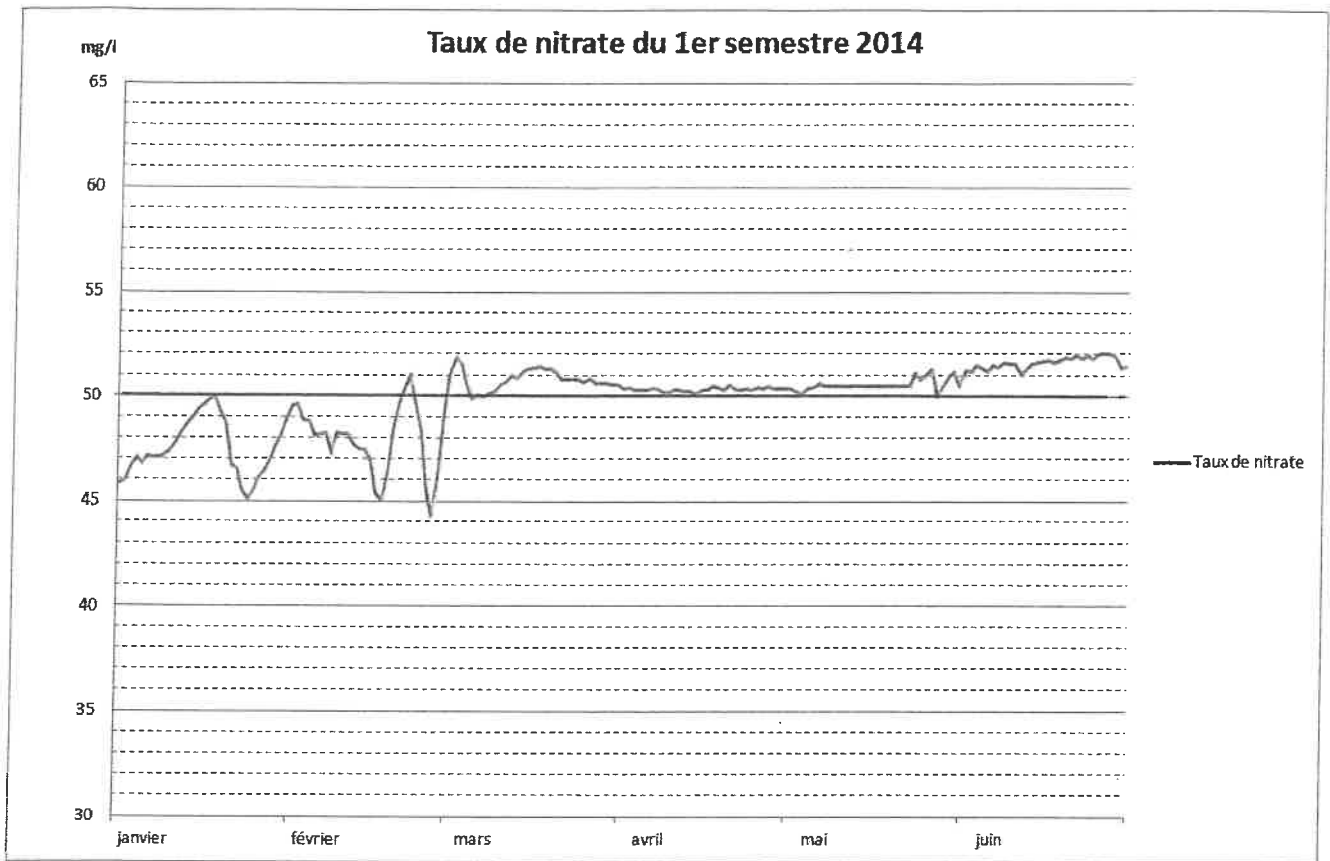
Ce taux de nitrates est déjà en baisse. Il atteignait encore parfois 60 mg/litre en 2012, il n'a pas dépassé 53 mg/litre en 2014.

Les fortes baisses ponctuelles du taux de nitrates correspondent à des périodes de fortes pluies, diluant rapidement les eaux de la source : 61 mm de pluie les 13 et 14 août, 45 mm de pluie du 14 au 20 décembre 2014.

Voir graphiques page ci-contre.

Une **enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique** vient d'être menée afin de valider l'autorisation de prélèvement d'eau dans la source Saint Fiacre et sa distribution pour la consommation humaine. Cette enquête vise également la mise en place de périmètres de protection du captage de la source. Les conclusions de cette enquête seront communiquées début 2015.

Avant les périodes de grand froid, pensez à protéger votre compteur contre le gel et purgez vos robinets extérieurs. Surveillez régulièrement votre consommation d'eau afin de détecter d'éventuelles fuites. Pour le moment, la consommation d'eau des deux villages est stable.



Ces graphiques sont réalisés à l'aide d'une sonde plongée dans l'eau de la source, nous permettant de mesurer continuellement son taux de nitrates.

Pour la distribution, l'eau de notre source est ensuite mélangée avec de l'eau venant du Morvan, via Blannay. Cette dernière contient peu de nitrates.

La Présidente, Marie-Annick De Rycke

## Informez-vous sur la biodiversité qui vous entoure !

La lettre d'informations du site Natura 2000 « Yonne Cure » vient de paraître. Ce numéro présente l'actualité du réseau Natura 2000, les pelouses calcicoles et un papillon commun de cet habitat, le demi-deuil.

Cette lettre est disponible en version papier dans votre mairie ou en version informatique sur le site <http://sud-auxerrois.n2000.fr>

N'hésitez pas à demander à être abonné pour la recevoir directement chez vous.

Contact : Claire ANDRIEUX, Chargée de mission Natura 2000.

Tel : 03 86 81 66 56 [natura.ccecy@orange.fr](mailto:natura.ccecy@orange.fr)



Sommaire

Edito.....	P. 1
Actualités Natura 2000.....	P. 2-3
Les pelouses calcicoles.....	P. 2-3
Zoom sur ... le demi-deuil.....	P. 4

### Edito

Les questions environnementales sont de plus en plus soulevées sur le terrain de l'actualité et au centre de nos préoccupations. Dans notre gestion du site Natura 2000, nous devons pleinement nous investir pour mener à bien nos projets pour ces espaces précieux et fragiles.

Concilier l'activité humaine et le respect des milieux naturels n'est pas chose aisée, mais c'est le défi qui nous est lancé.

C'est par l'engagement de tous les acteurs du monde rural, dans le respect de la biodiversité que nous y contribuons.

Cette lettre Natura a pour objectif de vous faire connaître cet environnement pour mieux le préserver. La contribution est un des facteurs essentiels à la réussite des projets Natura.

Bonne lecture à toutes et tous.

Olivier BERTRAND  
Président du comité de pilotage  
Maire d'Arcy-sur-Cure



# **THEATRE DES GRIVAUX**



Comme chaque année, les représentations 2014 ont rencontré un grand succès auprès des spectateurs qui se sont déplacés nombreux.

Pour le nouveau spectacle 2015, nous avons agrandi la scène, ce qui nous apportera un plus grand confort.

Vous espérant encore nombreux cette année, toute la troupe vous présente ses meilleurs vœux.

**Notre nouveau spectacle 2015 aura lieu à :**

**GIROLLES : samedi 31 janvier et 7 février 2015 à 20 h 30**

Dimanche 1 et 8 février 2015 à 14 h 30

**DISSANGIS : dimanche 15 février 2015 à 14 h 30**

L'auberge de l'Huilerie propose avant le spectacle une restauration.

(Assiette composée et dessert à 10 €)

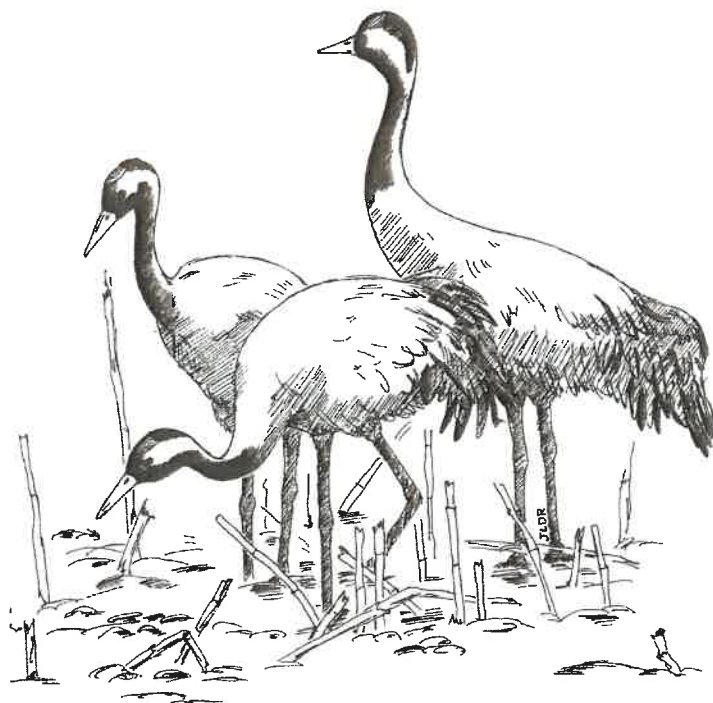
Réservation au 03 86 33 59 44 ou [theatregrivaux@aol.com](mailto:theatregrivaux@aol.com)

# Grue cendrée et migration

Quelques uns parmi vous se sont étonnés de la discrétion de ce grand volatile, durant l'automne dernier.

En effet, les occasions de nous réjouir en regardant leurs grands vols magnifiquement ordonnés ou au contraire tournoyant dans le plus grand désordre ont été plutôt rares ces derniers mois.

Pour ma part, je n'ai aperçu, au dessus de Girolles, qu'une petites dizaine de vols peu importants. Les premiers, le dimanche 26 octobre, les derniers le lundi 5 janvier (quelques clameurs au dessus du brouillard, en début d'après-midi).



C'est paradoxal, quand on sait qu'il n'y a jamais eu autant de grues cendrées observées traversant le ciel de l'Yonne. Mais elles ont été observées essentiellement dans une zone qui coupe le département en diagonale, formant un couloir de migration au dessus du Florentinois, de l'Auxerrois et de la Puisaye-Forterre.

Et c'est dans cette zone de passage habituel que se sont engouffrées des dizaines de milliers de grues en provenance des grands lacs de Champagne (Lac du Der près de St-Dizier principalement, où plus de 206 000 Grues cendrées ont été dénombrées au matin du 11 novembre 2014).

Dans l'Yonne, le premier vol a été observé début septembre, mais la migration n'a vraiment commencé que le 18 octobre ou plusieurs observations totalisèrent environ 2000 oiseaux. Un peu plus tard, il y eut quelques journées avec des passages forts honorables de 3000 à 8000 individus ; en bref, le lot habituel des années précédentes. Mais il y eut ensuite deux journées énormes, du jamais vu dans le département depuis plus de 25 ans que je participe au suivi de cette migration. Plus de 55 000 grues observées le 11 novembre et plus de 80 000 le 13 novembre (données brutes sans recoupements). Quel spectacle pour ceux qui ont pu y assister !

Mais dans quelques semaines, voire quelques jours, la migration de retour va commencer. Les Grues cendrées vont quitter leurs zones d'hivernage d'Espagne, du Sud-ouest ou du Centre de la France et rejoindre, accompagnées au passage par leurs consœurs hivernantes de Champagne ou de Lorraine, les pays qui les ont vues naître autour de la Mer Baltique.

Jean-Luc De Rycke

# Infos pratiques

## Installation de détecteur de fumée

### Principe

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

### Détecteurs de fumée dans le logement (appartement, maison)

#### Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

#### Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

**À noter :** il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

#### Obligation d'installation

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015.

Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut :

- soit, fournir le détecteur à son locataire

- soit, lui rembourser l'achat. Dans ce cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

### Obligation de vérification

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de l'état des lieux d'entrée.

L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance), à moins qu'il occupe :

- un logement à caractère saisonnier,
- ou un logement-foyer,
- ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ou un logement de fonction,
- ou une location meublée.

Dans ces logements, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

### Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Aucune sanction n'est actuellement prévue par la réglementation en cas de non installation du dispositif.

Les compagnies d'assurance ne pourront d'ailleurs pas se prévaloir du défaut d'installation du détecteur pour s'exonérer de leur obligation d'indemniser les dommages causés par un incendie dans les logements.

### Mesures de sécurité dans les parties communes

#### **Installation de blocs-portes coupe-feu**

## Mesures de sécurité dans les parties communes

### Installation de blocs-portes coupe-feu

Dans certains immeubles, des blocs-portes coupe-feu séparant les locaux poubelles (lorsque ces locaux ne s'ouvrent pas sur l'extérieur ou sur des couloirs) et les escaliers mettant en communication le sous-sol avec le reste de l'immeuble, doivent être installés.

Cette obligation concerne uniquement les immeubles :

- dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987,
- et dont le plancher bas du logement le plus haut est situé à une hauteur inférieure à 50 mètres.

### Affichage de consignes de sécurité

Les immeubles ayant fait l'objet d'un dépôt de demande ou de prorogation de permis de construire avant le 5 mars 1987 doivent afficher

- les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée
- et les consignes à respecter en cas d'incendie conformément à un modèle fixé par arrêté.

Ces documents doivent être affichés

- dans les halls d'entrée
- et près des accès aux escaliers et ascenseurs.

## ATTENTION AUX ARNAQUES !!!!

Achetez et installez vous-même vos détecteurs ou passez par un installateur agréé

